

**Table de matière de l'Annexe à la Décision du Directeur général
ADMIN du 14/05/2004 de subdéléguer certains de ses pouvoirs AIPN**

Légende

I. POURVOI DES EMPLOIS VACANTS.

II. RECRUTEMENT

III. DEROULEMENT DE CARRIERE

IV. CESSATION DEFINITIVE DE FONCTIONS.

V. DROITS ET OBLIGATIONS

financière faute grave

VII. CONDITIONS DE TRAVAIL

VIII. REGIME PECUNIAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX

IX. ORGANES PREVUS PAR LE STATUT.

X. AGENTS TEMPORAIRES

XI. AGENTS AUXILIAIRES.

XII. AGENTS CONTRACTUELS

XIII. CONSEILLERS SPECIAUX

Annexe à la Décision du Directeur général ADMIN du 14/05/2004 de subdéléguer certains de ses pouvoirs AIPN

TABLE DES POUVOIRS AIPN SUBDELEGUES AU SEIN DE LA DG ADMIN

Légende

DG	Directeurs Généraux, Chefs de Service et fonctions équivalentes
DGA	Directeurs Généraux Adjointes et fonctions équivalentes
CHC	Conseillers Hors Classe et fonctions équivalentes
D	Directeurs et fonctions équivalentes
CP	Conseillers Principaux et fonctions équivalentes
CL	Conseillers et fonctions équivalentes (CL13-14: CL en AD13-AD14 ou A*13-A*14 / et CL9-12 par analogie)
CU	Chefs d'Unité et fonctions équivalentes (CU13-14: CU en AD13-AD14 ou A*13-A*14 / et CU9-12 par analogie)
ADM	Administrateurs et fonctions équivalentes (AD5-AD14 ou A*5-A*14)
AST	Assistants et fonctions équivalentes (AST1-AST11 ou B*3-B*11, C*1-C*7, D*1-D*3)

Procédure simplifiée: en accord avec M. ou Mme le Président, le Membre de la Commission chargé des affaires de personnel et le Commissaire de **Le Directeur Général en charge du Personnel** est habilité à signer toutes les décisions adoptées par la Commission ou de ses membres en tant que **Ligne en gris:** Pas de compétence de la DG ADMIN (il faut se référer à la décision de la Commission du 28 avril 2004 (I.A. n°31-2004 du 5 mai 2004)

Intitulé des directions et unités mentionnées ci-après:

ADMIN.A: Direction personnel et carrière

- A.1: Questions générales horizontales, Politique et recrutement du personnel externe
- A.4: Fonctionnaires et Agents temporaires: recrutement et statut administratif
- A.5: Organigramme et Personnel d'encadrement
- A.6: Structure des carrières, évaluation et promotion

ADMIN.B: Direction Statut: politique, gestion et conseil

- B.2: Recours
- B.3: Conditions d'emploi, droits et obligations non pécuniaires

ADMIN.C: Direction Politique sociale, Personnel

- C.1: Politique et actions sociales, Relations avec les anciens
- C.2: Personnel, Statut et Politique sociale - Luxembourg
- C.3: Service médical - Luxembourg
- C.4: Service médical - Bruxelles

ADMIN.D: Direction Ressources

- D.3: Ressources humaines - ADMIN, Réformes internes

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ ADMIN

I. POURVOI DES EMPLOIS VACANTS.

OBJET	Articles du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
7. Arrêt des listes de candidats													
En cas de concours RESERVE A L'INSTITUTION	Ann. III . art. 4				tous grades et fonctions		ADMIN.A						
En cas de concours INTERINSTITUTIONNEL	Ann. III . art. 4												
8. Procédure de recrutement autre que celle du concours	29 § 2	CL-CU		ADMIN.A.5									
		ADM-AST		ADMIN.A.4/ C.2									

(1) Sur demande du Directeur général concerné.

(2) Procédure simplifiée.

(3) Le cas échéant: AIPN=DG d'arrivée

(4) Dans les cas de saisine du CCN: procédure simplifiée.

(5) Dans le cas d'un fonctionnaire ayant dénoncé des dysfonctionnements conformément aux procédures prévues à cet égard, la décision de transfert est arrêtée par la DG ADMIN et, dans le cas des membres de la DG ADMIN, par le Secrétaire général.

(6) Pour les réaffectations à des tâches hors management, en accord avec le Président, le membre de la Commission en charge du personnel et le Commissaire de tutelle

(7) Pour les réaffectations à des tâches hors management, en accord avec le Commissaire de tutelle

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ ADMIN

II. RECRUTEMENT

OBJET	Articles du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / (chef de file)	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
1. Dérogation à l'exigence d'être ressortissant d'un Etat Membre	28 a)	ADM-AST		A.4 / C.2									
2. Détermination de l'échelon	32	CL-CU		A.5							ADM-AST		A.4/C.2
3. Visite médicale d'embauche; composition de la Commission médicale	33				DG-DGA-CHC-D-CP-CL-CU-ADM-AST		C						
4. Stage :							ADMIN.A (A.4)						
- prolongation	34 § 1	CL-CU(1)		A.5	ADM			ADM		C.2	AST		A.4/C.2
- titularisation	34 § 1	CL-CU(1)		A.5							ADM-AST		A.4/C.2
5. Suspension du bénéfice des garanties prévues en matière d'invalidité ou décès	Ann. VIII . art. 1										tous grades et fonctions		C.3/C.4
6. Réintégration du fonctionnaire ne remplissant plus les conditions pour bénéficier de l'allocation d'invalidité	Ann. VIII. art. 14 al. 2				CL-CU		ADMIN.A (A.5)				ADM-AST		A.4/C.2

(1) En accord avec le Membre de la Commission en charge du personnel.

TABLE DES SUBDELEGATION/AIPN

III. DEROULEMENT DE CARRIERE

OBJET	Articles du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
9. Congé pour services militaires.	42 alinéa 1											tous grades et fonctions	D.3
10. Classement dans un groupe de fonction ou grade inférieur pour insuffisance professionnelle	51	CL-CU-ADM-AST (5)		IDOC									
11. Echelon supplémentaire lié à la fonction	44 § 2	DG-D-CU		A.5									

(1) Après avis de la COPAR

(2) Une décision doit être prise ultérieurement

(3) Concernant la mise à disposition de fonctionnaires selon la décision du 5 janvier 1995, les pouvoirs AIPN sont du ressort du Directeur général en charge du personnel.

(4) Concernant la mise à disposition de fonctionnaires entre services de l'Institution, les pouvoirs AIPN sont du ressort du Directeur général d'origine en accord avec le Directeur Général d'arrivée. En cas de désaccord entre les deux, les pouvoirs d'AIPN sont du ressort du Directeur général en charge du personnel

(5) Ces pouvoirs sont exercés conjointement par délégation par le Directeur général chargé du Personnel, le Directeur général don't relève le fonctionnaire ou agent temporaire concerné et un troisième Directeur général désigné par le Secrétariat général. La décision conjointe est prise à la majorité de ces trois Directeurs généraux.

(6) En cas d'activité durant le CCP, l'AIPN est tenue, avant sa décision, de recueillir l'avis du Directeur général de la DG ADMIN.

(7) Pour CU-CL deuxième filière.

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ADMIN

IV. CESSATION DEFINITIVE DE FONCTIONS.

OBJET	Articles du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
1. Licenciement en fin ou en cours de stage.	34 § 2	CL-CU (1)		A.5	ADM (1) AST		A (A.4) A (A.4)	ADM (1) AST		C.2 C.2			
2. Démission sur demande.	48										CL-CU-ADM-AST		A.4/C.2
3. Démission d'office.	49	CL-CU-ADM		voir (3)	AST		voir (3)	AST		voir (3)			
4. Retrait d'emploi dans l'intérêt du service.	50												
5. Licenciement pour insuffisance professionnelle.	51	CL-CU-ADM-AST (2)		IDOC									
6. Retraite anticipée sur demande													
- avec réduction	52 § 1 + Annexe VIII -9 §1										CL-CU-ADM-AST		A.4/C.2
- sans réduction dans l'intérêt du service	52 § 1 + Annexe VIII -9 §2												
7. Maintien en activité au-delà de 65 ans	52 § 2				ADM-AST		A (A.4)	ADM-AST		C.2			
8. Invalidité.	53				tous grades et fonctions		C						
9. Honorariat.	54												

(1) Pour les CL/CU et les ADM, ces pouvoirs sont exercés après consultation du membre chargé des questions de personnel

(2) Ces pouvoirs sont exercés conjointement par délégation par le Directeur général du Personnel et de l'Administration, le Directeur général dont relève le fonctionnaire ou agent temporaire concerné et un troisième Directeur Général désigné par le Secrétariat général. La décision conjointe est prise à la majorité de ces trois Directeurs généraux.

(3) Pour l'article 28 a) IDOC; articles 33 et 40 du statut et article 14 al. 2 de l'annexe VIII: A.4 et C.2.

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ ADMIN

V. DROITS ET OBLIGATIONS

OBJET	Article du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
1. - Autorisation d'accepter une rémunération	11 alinéa 2	DG-DGA-CHC-D-CP (1)		B.3/ C.2		CL-CU-ADM-AST	D (D.3)		CL-CU-ADM-AST	C.2			
- Autorisation d'accepter une distinction, faveur, don												tous grades et fonctions (1)	D.3
- Autorisation d'accepter une décoration												tous grades et fonctions (1)	B.3
2. Appréciation de l'intérêt personnel	11 bis § 2	DG-DGA-CHC-D-CP-CL-CU		B.3/ C.2	ADM-AST		B (B.3)	ADM-AST		C.2			
3. Autorisation d'exercer une activité extérieure, rémunéré ou non, ou de remplir un mandat non électif	12 ter	DG-DGA-CHC-D-CP		B.3/ C.2		CL/CU-ADM-AST	D (D.3)						
4. Appréciation de l'activité lucrative du conjoint	13	DG-DGA-CHC-D-CP-CL-CU		B.3/ C.2	ADM-AST		B (B.3)	ADM-AST		C.2			
5. Appréciation de la situation du fonctionnaire candidat ou élu à des fonctions publiques	15	DG-DGA-CHC-D-CP		B.3/ C.2	CL/CU-ADM-AST		B (B.3)	CL/CU-ADM-AST		C.2			
6. Interdiction d'accepter certaines fonctions après cessation de fonction	16	DG-DGA-CHC-D-CP		B.3/ C.2	CL-CU-ADM-AST		B (B.3)	CL-CU-ADM-AST		C.2			
7. Publication de textes	17 bis § 2		DGA-CHC-D-CP			CL-CU-ADM-AST	Direction d'affectation						
8. Autorisation de témoigner en justice	19 alinéa 1											tous grades et fonctions	B.3/ C.2
9. Observation des privilèges et immunités	23 alinéa 2											tous grades et fonctions	B.3/ C.2

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ ADMIN

V. DROITS ET OBLIGATIONS

OBJET	Article du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
10. Laisser-passer sur décision spéciale	23 alinéa 3										tous grades et fonctions		B.3/ C.2
11. Demande d'assistance	24	tous grades et fonctions		B.2									
12. Réclamations	90 § 2	tous grades et fonctions (2)		B.2									

(1) Sauf pour le cas où le DG ADMIN est concerné lui-même.

(2) Exception si la décision contestée a été prise au niveau du Directeur général ADMIN lui-même sans avoir subdélégué la décision: l'AIPN est dans ce cas le Commissaire chargé du Personnel et Administration; si la décision contestée a été prise par le Commissaire chargé du Personnel et de l'Administration ou par la Commission: l'AIPN est la Commission; pour le domaine des concours, l'AIPN est le Directeur de l'EPSO.

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ ADMIN

VI. DISCIPLINE (enquête administrative, procédure disciplinaire) et responsabilité financière faute grave

OBJET	Articles du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
1. Ouverture d'une enquête administrative	3 § 1 et 1 § 1 annexe IX	Pour tous les fonctionnaires (AD 16-AST1) : Directeur Général du Personnel et de l'Administration en accord avec le Secrétaire général		IDOC						
2. Report de l'audition dans le cadre de l'enquête administrative en cas du secret absolu	1 § 2 annexe IX	Pour tous les fonctionnaires (AD 16-AST1) : Secrétaire général en accord avec le Directeur Général du Personnel et de l'Administration		IDOC						
3. Information du fonctionnaire concerné d'un classement sans suite d'une enquête administrative	1 § 3; 3 § 1 annexe IX	Pour tous les fonctionnaires (AD 16-AST1)		IDOC						
4. Information du fonctionnaire concerné de la fin d'une enquête administrative et communication des conclusions du rapport et d'autres documents	2 § 2 annexe IX				Pour tous les fonctionnaires (AD 16-AST1)		Directeur IDOC			
5. Audition préalable et l'engagement d'une procédure disciplinaire	3 annexe IX	AD 13-AST 1		IDOC						

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ ADMIN

VI. DISCIPLINE (enquête administrative, procédure disciplinaire) et responsabilité financière faute grave

OBJET	Articles du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
6. Saisine du conseil de discipline	12 annexe IX	AD 13-AST 1		IDOC						
7. Retrait d'un cas du conseil de discipline	14 annexe IX	AD 13-AST 1 : Ces pouvoirs sont exercés conjointement par délégation par le Directeur Général du Personnel et de l'Administration, le Directeur (général) dont relève le fonctionnaire et un troisième Directeur Général désigné par le Secrétariat Général. La décision conjointe est prise à la majorité de ces trois Directeurs (généraux).			IDOC					
8. Représentation de l'AIPN devant le conseil de discipline	16 § 2 annexe IX				Pour tous les fonctionnaires (AD 16-AST1) : Le Directeur de l'IDOC (2) ou son suppléant.					
9. Audition préalable à une sanction éventuelle (sans ou après saisine du conseil de discipline)	11; 14 al. 2; 22 § 1 annexe IX	AD 13-AST 1 : Ces pouvoirs sont exercés conjointement par délégation par le Directeur Général du Personnel et de l'Administration, le Directeur (général) dont relève le fonctionnaire et un troisième Directeur Général désigné par le Secrétariat Général. La décision conjointe est prise à la majorité de ces trois Directeurs (généraux).			IDOC					

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ ADMIN

VI. DISCIPLINE (enquête administrative, procédure disciplinaire) et responsabilité financière faute grave

OBJET	Articles du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
10. Sanction sans ou après saisine du conseil de discipline	9; 11; 14 al. 2; 22 annexe IX	AD 13-AST 1 : Ces pouvoirs sont exercés conjointement par délégation par le Directeur Général du Personnel et de l'Administration, le Directeur (général) dont relève le fonctionnaire et un troisième Directeur Général désigné par le Secrétariat Général. La décision conjointe est prise à la majorité de ces trois Directeurs (généraux).			IDOC					
11. Remboursement des frais dans les cas exceptionnels	21 § 2 annexe IX					Pour tous les fonctionnaires (AD 16-AST1)		Directeur IDOC		
	22 § 2 et 29 annexe IX					Pour tous les fonctionnaires (AD 16-AST1)		Directeur IDOC		
13. Réouverture d'une procédure disciplinaire en cas de faits nouveaux	28 annexe IX	AD 13-AST 1			IDOC					
14. Suspension pour faute grave (audition préalable et décision)	23, 24 annexe IX	AD 13-AST 1			IDOC					

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ ADMIN

VI. DISCIPLINE (enquête administrative, procédure disciplinaire) et responsabilité financière faute grave

OBJET	Articles du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
15. Suppression de la sanction du dossier individuel	27 annexe IX				AD 13-AST 1		Directeur IDOC			
16. Responsabilité financière en cas de faute grave	22 al. 2 Statut	AD 13-AST 1 : Ces pouvoirs sont exercés conjointement par délégation par le Directeur Général du Personnel et de l'Administration, le Directeur (général) dont relève le fonctionnaire et un troisième Directeur Général désigné par le Secrétariat Général. La décision conjointe est prise à la majorité de ces trois Directeurs (généraux)			IDOC					

(1) Le Commissaire peut subdéléguer son pouvoir de procéder à une audition préalable ou bien désigner une personne de faire l'audition en son lieu et à sa place.

(2) le Directeur est autorisé, le cas échéant, à désigner un autre fonctionnaire de l'IDOC.

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ADMIN

VII. CONDITIONS DE TRAVAIL

OBJET	Article du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
1. Reconnaissance du partenariat	1 quiénquies § 1, alinéa 2 + annexe VII, article 1 n° 2c												
2. Congé parental	42 bis		CL-CU	D.3								ADM-AST	D.3
3. Congé familial	42 ter		CL-CU	D.3								ADM-AST	D.3
4. Fixation horaire général de travail	55 alinéa 2	Ce pouvoir est exercé par la Commission. Unités d'attribution: B.3 et C.2											
5. Fixation horaires spéciaux de travail	55 alinéa 2				tous grades et fonctions		B (B.3)	tous grades et fonctions		C.2			
6. Décision d'un service sous astreinte	55 alinéa 3											tous grades et fonctions	D.3
- Accord de la DG ADMIN pour l'introduction d'un service sous astreinte systématique au sein des autres DG												tous grades et fonctions (1)	B.3
7. Activité à temps partiel	55 bis + annexe IV bis		CL-CU	D.3								ADM-AST	D.3
8. Emploi partagé	55 ter		CL-CU	D.3								ADM-AST	D.3
9. Autorisation de travail de nuit, du dimanche et des jours fériés	56 alinéa 1		CL-CU	D.3								ADM-AST	D.3/C.2
10. Service par tour ou continu: Décision d'établir un service par tour ou continu	56 bis											tous grades et fonctions	D.3

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ADMIN

VII. CONDITIONS DE TRAVAIL

OBJET	Article du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
- Accord de la DG ADMIN pour l'introduction d'un service par tour ou continu systématique au sein d'une autre DG											tous grades et fonctions (2)		B.3
11. Attribution des congés spéciaux individuels	57 alinéa 2 + annexe V, article 6		DG-DGA-CHC-D-CP	D.3		CL-CU	D (D.3)					ADM-AST	D.3
12. Attribution des congés spéciaux collectifs	57 alinéa 2 + annexe V, article 6	tous grades et fonctions		B.3/C.2									
13. Attributions de délai de route - congé annuel	Annexe V, article 7 alinéas 1 et 3											tous grades et fonctions	D.3
14. Attribution de délai de route - congé spécial	Annexe V, article 7 alinéa 4											tous grades et fonctions	D.3
15. Liste de médecins indépendants (3) (établissement et nomination)	59 § 1, al. 6				tous grades et fonctions		C						
16. Congé d'office	59 § 5				tous grades et fonctions		C						
17. Visite médicale annuelle, fixation du montant maximum	59 § 6				tous grades et fonctions		C						
18. Mesures en cas d'absence irrégulière	60 alinéa 1											tous grades et fonctions	D.3
19. Autorisation de passer le congé de maladie dans un lieu autre que celui d'affectation	60 alinéa 2											tous grades et fonctions	D.3/C.2

(1) L'introduction d'un service sous astreinte systématique nécessite l'accord de la DG ADMIN (sauf dans le cas où la DG concernée est la DG ADMIN elle-même)

(2) L'introduction d'un service par tour ou continu systématique nécessite l'accord de la DG ADMIN (sauf dans le cas où la DG concernée est la DG ADMIN elle-même)

(3) Au titre de l'article 59 § 1, al. 6, cette liste est établie d'un commun accord avec le Comité du personnel.

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ ADMIN

VIII. REGIME PECUNIAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX

OBJET	Article du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
15. Pensions: allocations de départ, validation, transfert de droits à pension, allocations familiales	77 à 84 Ann VIII												
- démission d'office	41 § 4												
- congé de convenance personnelle	40 § 3												
- retrait d'emploi dans l'intérêt du service	50												
- congé parental	42 bis												
- attribution invalidité professionnelle	78				tous grades et fonctions		ADMIN.C						
- décès (3 mois de rémunération)	70												
- transferts	Ann VIII art 11												
- montant pension ancienneté	77												
- montant pension invalidité	78												
- montant pension survie	79-81bis												
16. Répétition de l'indû	85												
17. Rémunération	62												
18. Prime d'auteur d'une invention brevetée	18 §3					tous grades et fonctions	ADMIN.D						

(1) En accord avec le DG CCR.

(2) Avec l'accord de la DG ADMIN (sauf dans le cas où la DG concernée est la DG ADMIN elle-même); unité d'attribution: B.3

(3) Missions à l'intérieur de l'Union.

(4) Missions hors Union.

(5) Pour les ADM et AST affectés à Luxembourg, AIPN = Chef d'unité ADMIN.C.2.

TABLES DES SUBDELEGATIONS/AIPN

IX. ORGANES PREVUS PAR LE STATUT.

OBJET	Article du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / (chef de file)	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
1. Commission paritaire:													
- désignation du président et des membres	Ann II art 2	x											
- saisine	9 §4	x											
- convocation	Ann II art 3	x											
- fixation des délais	10 bis	x											
2. Conseil de discipline													
- désignation du Président et de son suppléant	Ann IX art 6 § 2	x		IDOC									
- désignation du secrétaire	Ann IX art 7	x		IDOC									
- désignation de deux membres permanents et de deux suppléants	Ann IX art 6 § 1 et § 4	x		IDOC									
- fixation de la liste des membres supplémentaires	Ann IX art 6 § 4a)	x		IDOC									
- fixation d'une procédure ad hoc concernant les fonctionnaires affectés hors UE	Ann IX art 5 § 5	x (2)		IDOC									
3. Commission d'invalidité													
- médecin décidé par l'institution	Ann II art 7	x		C.3/C.4									
- saisine	59 §1		tous grade et fonctions	C.3/C.4									
4. Comité des rapports	Ann II art 10												
- désignation des membres		x		A.4/A.5									
- saisine (1)		CL-CU		A.5						ADM-AST		A.4/C.2	

TABLES DES SUBDELEGATIONS/AIPN

IX. ORGANES PREVUS PAR LE STATUT.

OBJET	Article du statut	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / (chef de file)	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
5. Comité du statut													
- désignation des membres	10	x		B.1									
- saisine	10				x		B (B.1)						
- fixation des délais	10 bis				x		B (B.1)						
6. Commission paritaire Commune													
- désignation du Président et des membres	Ann II art 2	x											
- saisine	9 §4	x											
- convocation	Ann II art 3bis	x											
- fixation des délais													
7. Comité du personnel													
- fixation des délais	10 a	x											
- durée du mandat	Ann II art 1	x											
8. Accords avec les syndicats	10 quater												

(1) Pour les fonctions de senior management (DG-DGA-CHC-D-CP), la saisine intervient d'office dans les cas spécifiés dans la décision relative.

(2) Avec le comité du personnel.

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ ADMIN

X. AGENTS TEMPORAIRES

OBJET	Articles du RAA	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "chef de file"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
13. Octroi de dons, prêts ou avances. (art. 76 statut)	30	Délégations identiques aux délégations pour les fonctionnaires											
14. Suspension des prestations et garanties en cas de décès ou d'invalidité	31 alinéa 2											CL-CU	A.5
												ADM-AST	A.4/ C.2
15. Suspension du bénéfice des garanties prévues en matière d'invalidité ou de décès	32											tous grades et fonctions	C.3/ C.4
16. Pensions, allocations de départ, validation, transfert de droits à pension	33, 40, 42 + 34, 39												
16bis. Départ anticipé à la retraite sans réduction	39	Délégations identiques aux délégations pour les fonctionnaires											
17. Répétition de l'indû.	45	Délégations identiques aux délégations pour les fonctionnaires											
18. Cessation de service pour invalidité.	33	Délégations identiques aux délégations pour les fonctionnaires											
19. Résiliation du contrat :													
- AT 2 a), 2 b), 2 d) du RAA	14, 47, 48	CL-CU		A.5	ADM-AST		A (A.4)	ADM-AST		C.2			
- AT 2 c)	14, 47, 48												
20. Discipline.	49, 50	Délégations identiques aux délégations pour les fonctionnaires											
21. Indemnités en cas de résiliation.	14, 47-50												
22. Limitation de l'allocation de départ et de l'indemnité de réinstallation	49 § 2, 50 § 2	tous grades et fonctions		IDOC									

(1) En cas d'activité durant le congé sans rémunération, l'AIPN est tenue, avant sa décision, de recueillir l'avis du Directeur général de la DG ADMIN.

* A la fin de la période transitoire, le Directeur ADMIN.A est AIPN pour les AST.

Table des subdélégations/ ADMIN

XI. AGENTS AUXILIAIRES.

OBJET	Articles du RAA	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN				Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN	
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		
		Commission	DG ADMIN	Commission	DG ADMIN	Commission	DG ADMIN	Commission	DG ADMIN	Commission	DG ADMIN	AIPN		
1. Décision d'engagement et conclusion du contrat.	53, 56										toutes catégories		A.1/C.2	
2. Dérogation à l'exigence d'être ressortissant d'un Etat membre	55 § 1				toutes catégories		A (A.1)	toutes catégories		C.2				
3. Droits et obligations (art. 11-25 du statut).	54	Ces pouvoirs sont exercés selon les délégations pour les fonctionnaires.												
4. Durée et horaire de travail, heures supplémentaires, service continu, astreintes, congés, jours fériés.	57													
5. Octroi de congé spécial.	58 alinéa 3													
6. Congé de maladie, détermination du droit à rémunération	59													
7. Mesures en cas d'absence irrégulière.	60	Ces pouvoirs sont exercés selon les délégations pour les fonctionnaires.												
8. Allocations familiales, indemnité de dépaysement, indemnité forfaitaire (67, 69, Ann.VII 1, 2, 4, 4 bis du statut)	65													
9. Remboursement des frais de voyage, frais de mission indemnité de logement et de transport	67													
10. Indemnités journalières.	69													

Table des subdélégations/ ADMIN

XI. AGENTS AUXILIAIRES.

OBJET	Articles du RAA	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN				Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN	
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		
		Commission	DG ADMIN	Commission	DG ADMIN	Commission	DG ADMIN	Commission	DG ADMIN	Commission	DG ADMIN	AIPN		
11. Octroi de dons, prêts ou avances (art. 76 du statut)	71													
12. Répétition de l'indû (art. 85 du statut).	27													
13. Résiliation du contrat.	74										Toutes catégories		A.1/ C.2	
	75 § 1										Toutes catégories		A.1/ C.2	
	75 § 2										Toutes catégories		A.1/ C.2	
	76	Toutes catégories		IDOC										
	77										Toutes catégories		A.1/ C.2	
14 Indemnités en cas de résiliation.	75 § 2 a), d)										Toutes catégories		A.1/ C.2	

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ ADMIN

XII. AGENTS CONTRACTUELS

OBJET	Articles du RAA	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "chef de file"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
		Commission	DG ADMIN	Unité "chef de file"	Commission	DG ADMIN	AIPN / "chef de file"	Commission	DG ADMIN	"chef de file"	Commission	DG ADMIN	AIPN
1. Décision d'engagement et conclusion du contrat et d'avenants : - AC.3bis, du RAA - AC. 3ter, du RAA	3bis; 3ter, 82										tous grades/fonctions		A.1/C.2
											tous grades/fonctions		A.1/C.2
2. Dérogation à l'exigence d'être ressortissant d'un Etat Membre	82§3				tous grades/fonction		A (A.1)	tous grades/fonctions		C.2			
3. Dérogation à l'exigence de présenter les pièces justificatives	82§4										tous grades/fonctions		A.1/C.2
4. Prolongation de stage	84§2&3										tous grades/fonctions		A.1/C.2
5. Droits et obligations.	81, 11	Délégations identiques à celles pour les ADM et AST.											
6. Durée et horaire de travail heures supplémentaires(GFI et GFII), service continu, astreintes, congés (jours fériés)	91, 16 alinéa 1, 2												
7. Congé de maladie: droit à rémunération.	91, 16 alinéa 3, 4												
8. Congé sans rémunération pour motifs personnels.	91, 17										tous grades/fonctions		D.3
9. Congé pour rappel sous les drapeaux.	91, 18										tous grades/fonctions		D.3

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ ADMIN

XII. AGENTS CONTRACTUELS

OBJET	Articles du RAA	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
10. Indemnités et allocations indemnité de dépaysement, indemnité d'enseignement (66, 67, 69, 70, 70 bis du statut), allocations	92, 20, 21												
11. Remboursement des frais exposés à l'occasion de l'entrée en fonctions, mutation, cessation de fonctions;ou exposés dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions (5-15 ann. VII du statut)	92, 22, 26	Délégations identiques à celles pour les ADM et AST.											
12. Règlement des sommes dues (16, 17, ann. VII. statut)	92, 27												
13. Couverture des risques maladie et accidents :	95,28 alinéa 1											tous grades/fonctions	C.3/C.4
- Exclusion de la couverture (art. 72 du statut)	95,28 alinéa 2											tous grades/fonctions	C.3/C.4
- Prolongation de la couverture (art. 72 du statut)	95,28 alinéa 3, 4											tous grades/fonctions	C.3/C.4
- Allocation mensuelle de chômage	96,28 bis												
14. Octroi de dons, prêts ou avances. (art. 76 statut)	98	Délégations identiques à celles pour les ADM et AST.											
15. Suspension des prestations et garanties en cas de décès ou d'invalidité.	99 alinéa 2	Conséquence statutaire de la suspension de la rémunération											
16. Suspension du bénéfice des garanties prévues en matière d'invalidité ou de décès.	100											tous grades/fonctions	C.3/C.4

TABLE DES SUBDELEGATIONS/ ADMIN

XII. AGENTS CONTRACTUELS

OBJET	Articles du RAA	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "chef de file"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
		Commission	DG ADMIN	Unité "chef de file"	Commission	DG ADMIN	AIPN / "chef de file"	Commission	DG ADMIN	"chef de file"	Commission	DG ADMIN	AIPN
17. Pensions, allocations de départ, validation, allocation d'invalidité, transfert de droits à pension	101, 110, 112, + 103,109												
18. Répétition de l'indû.	116	Délégations identiques à celles pour les ADM et AST.											
19. Cessation de service pour invalidité.	102§3												
20. Résiliation du contrat :	84 §4, 119,47,48										tous grades/fonctions		A.1/C.2
21. Discipline.	119, 49, 50	Délégations identiques à celles pour les agents temporaires. (1)											
22. Indemnités en cas de résiliation.	84 §5, 119, 47 §1, 48												
23. Limitation de l'allocation de départ et de l'indemnité de réinstallation	119,49§2,50§2	tous grades/fonctions		IDOC									

(1) La procédure ad-hoc prévu à l'article 119 al. 2 du RAA est fixée par le Directeur général du personnel d'un commun accord avec le Comité du personnel.

TABLES DES SUBDELEGATIONS/ ADMIN

XIII. CONSEILLERS SPECIAUX

OBJET	Articles du RAA	Directeur général ADMIN			Directeurs DG ADMIN			Mesures spécifiques concernant le personnel affecté à Luxembourg prises au niveau du Directeur responsable pour Luxembourg			Chefs d'unité DG ADMIN		
		au titre du personnel de la		Unité "chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN / "(chef de file)"	au titre du personnel de la		"chef de file"	au titre du personnel de la		AIPN
		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN		Commission	DG ADMIN	
		Commission	DG ADMIN	Unité "chef de file"	Commission	DG ADMIN	AIPN / "(chef de file)"	Commission	DG ADMIN	"chef de file"	Commission	DG ADMIN	AIPN
1. Décision d'engagement et conclusion de contrat et avenants - en application des décisions spécifiques dans le cadre de la politique extérieure - autres	6												
2. Dérogation à l'exigence d'être ressortissant d'un Etat membre	123				tous grades		A						
3. Droits et obligations (art. 11-25 du statut).	124												

(1) Le Commissaire responsable pour les relations extérieurs par habilitation.